

# INTÉRESSEMENT 2022 SA RÉSEAU

## LA CFDT OBTIENT UNE PRIME COMPLÉMENTAIRE

Pour 2022, l'intéressement de la SA Réseau est de 271,70 euros et sera versé sur la paie du mois de mai. Elle n'est en aucun cas le reflet de l'engagement des cheminots qui ont répondu présents pendant la crise COVID.

Le 7 mars dernier, la CFDT Cheminots a interpellé la direction de la SA Réseau pour exiger un complément et obtient en mesure exceptionnelle, un doublement de l'intéressement ce qui correspond à **543,40 euros**, indispensable pour arriver à un niveau comparable aux autres SA.

Comme les années précédentes, la possibilité d'épargner sur le PEG est toujours d'actualité. La CFDT a poussé pour le versement de mesures complémentaires en compensation de l'exercice 2018-2019-2020.

Dès le 7 Mars 2022, la CFDT a interpellé la direction de la SA Réseau et demandé une mise en place de mesures complémentaires à la prime d'intéressement dévolue à chaque salarié de Réseau



UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

A Monsieur Luc LALLEMAND  
Président Directeur Général  
SA SNCF Réseau  
15/17 rue Jean-Philippe Rameau  
93 418 SAINT-DENIS  
Copie à madame Misoa YOON  
Directrice Générale Adjointe  
en Charge des ressources Humaines  
À Saint Denis, le 07 mars 2022.

Nos refs: 15/11/02/2022  
Objet: Intéressement SNCF Réseau.

Monsieur le Président Directeur Général,

Les informations relatives à la réalisation de l'accord d'intéressement de SNCF Réseau devrait être prochainement connues.

Pour la CFDT Cheminots, signataire des accords d'intéressement en vigueur au sein du Groupe Public Unifié, ce temps d'information est essentiel et important. Les salariés du Groupe Public Unifié en général et de SNCF Réseau en particulier, sont extrêmement attentifs aux montants qui vont être attribués à chacune et chacun.

La logique poursuivie par la CFDT dans la négociation et la signature des accords d'intéressement a toujours été fondée sur l'équité et le progrès pour tous.

Compte tenu des effets de dilution de l'unité sociale au sein du Groupe Public Unifié engendré par le refus de SNCF Réseau de s'aligner sur les versements de gratifications qui ont eu lieu dans d'autres SA du Groupe, vous comprendrez aisément que l'attente des salariés de Réseau est grande.

Elle l'est d'autant plus que certaines SA ont d'ores et déjà choisies de communiquer sur des montants d'intéressements visant à reconnaître, en partie, l'engagement des agents dans l'accomplissement de leurs missions et permettant à l'entreprise d'atteindre ses objectifs.

Ce n'est, une fois encore, le cas de SNCF Réseau.

Les salariés de notre SA ne sauraient être une fois de plus impactés par l'absence d'unité sociale du Groupe, d'autant qu'elle ne s'exprime qu'à leur détriment et que le sentiment délégué d'absence de reconnaissance est déjà fort prégnant sur notre périmètre.

La publication de l'augmentation de 12% du chiffre d'affaires de la SA Réseau est un indicateur de progression indéniable et d'autant plus remarquable qu'il intervient dans un contexte de crise sanitaire.

Elle engendre également et naturellement une juste attente de retour des salariés.

Cliquez ici ou scannez le QR code pour avoir accès au courrier



### LE VERSEMENT SUR PEG

L'accord PEG prévoit le fléchage de l'intéressement sur l'un des quatre fonds communs de placement d'entreprise. Si l'agent place tout ou partie de sa prime d'intéressement sur le PEG dans le cadre de ces fonds, un abondement de minimum 30 % du montant versé sera crédité en sus sur ce compte

Attention : à défaut de réponse au bulletin d'options avant le 25 avril 2022 (versement sur la paie de mai ou versement sur PEG), l'intéressement sera placé automatiquement sur le PEG ●

